



MAIRIE D'ALLEX

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le lundi 15 février 2021 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex s'est réuni au sein de la Salle Festive à 20h30 sous la Présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Laurent AUBRET, Sylvie VACHON, François DE SAINT VICTOR, Line NAUD, Emilie BESSON, Josette ADLA,

Etaient excusé (e)s : Semya WATBLED AJMI (procuration Laurent AUBRET), Fanny MOREL (procuration Pascale Reynaud)

Etaient absents : Margaux HELQUE, Eric WAGON, Sulian RENAUD,

Secrétaire de séance : Virginie Pugliese,

---

Monsieur le Maire ayant constaté l'existence du quorum, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT ouvre la séance et désigne Madame Virginie Pugliese en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'assemblée de leur présence pour ce Conseil municipal un peu exceptionnel, lié à l'urgence d'un point relatif à l'autorisation de signature du marché de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et de renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable, qui au regard des délégations actuelles, relève des attributions du Conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose aux membres du Conseil municipal d'examiner le Compte rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> Février 2021 qu'il s'était engagé à représenter aux membres du Conseil. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu en question est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit en proposant l'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil concernant une demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et de renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable dont il va être question lors du présent conseil. Il indique qu'effectivement, aucune demande de subvention n'avait pour l'heure été effectuée sur le sujet, mais qu'il convient au regard du plan de relance déployé par l'Etat, de solliciter un maximum d'aides dans le cadre de l'ensemble des opérations d'aménagements.

Au regard de l'urgence, Monsieur le Maire sollicite l'accord des élus dans le cadre de l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres du Conseil municipal s'en accordent à l'unanimité.

## **I- Dossiers soumis à délibérations :**

### **2021-07 - Aménagement de la Traverse - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et renouvellement des réseaux d'AEP - RD93 Demandes de subventions au titre de la DETR/DSIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les termes du projet de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et de renouvellement des réseaux d'adduction en eau potable sur la RD93 au sein de la Commune d'Alex. Il précise que ces travaux auront notamment pour objet le terrassement en fouilles, la démolition de canalisations et de regards, la pose de canalisations, la construction des regards et la réfection de tranchées.

#### Deux secteurs sont définis :

- Le premier, sur la RD 93 qui fera l'objet de travaux d'aménagement de surface entre la rd125 et l'impasse Rochecolombe
- Le deuxième secteur de l'impasse Rochecolombe jusqu'à l'impasse de Grumière

Actuellement un réseau pluviale est présent le long et de part et d'autre de la Rd93 et reprend l'ensemble de la RD et des lotissements jouxtant la RD. De faible profondeur, et fragilisé, il est à reprendre dans sa globalité. Le réseau AEP en vieille fonte d100 est sous dimensionné.

#### L'objectif est donc :

- De remplacer le réseau eaux pluviales dans un premier temps dans l'emprise des futurs travaux d'aménagement.
- De renforcer et renouveler le réseau d'adduction et les branchements qui y sont raccordés et de réaliser une connexion avec la fonte d150 qui monte au village chemin du canal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du plan de relance des territoires, l'Etat, au moyen d'un abondement exceptionnel, ouvre de nouveaux crédits aux opérations portées par les communes.

En plus des 7 thèmes DETR et des 6 priorités DSIL existants, 3 nouvelles thématiques prioritaires sont mis en avant :

- La transition écologique,
- La résilience sanitaire
- La préservation du patrimoine public historique et culturel classé et non classé.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et de renouvellement des réseaux d'AEP sur la RD93 est estimé à 205 118.50 HT. Il précise par ailleurs que cette opération s'inscrit dans le cadre plus global du projet de réaménagement de la Traverse au sein de la Commune d'Alex.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune d'Alex souhaite ainsi déposer une demande d'aide financière auprès des services de l'Etat compétents. En effet, cette opération est susceptible de bénéficier de l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (25%) et de la DSIL (20%).

Il est précisé que le montant de la subvention de l'État ne pourra avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par la Commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'autoriser** Monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible, au titre du DSIL et de la DETR sur l'exercice 2021 dans le cadre du projet de la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'adduction en eau potable sur la RD93,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document en ce sens.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2021-08 - Commande Publique : Marché réhabilitation eaux pluviales Renouvellement AEP RD93 Attribution et autorisation de signature**

Dans le cadre de l'aménagement de la traverse du village, la Commune d'Alex souhaite procéder à la Réhabilitation du réseau d'Eaux pluviales et au Renouvellement du réseau AEP de la montée de la butte jusqu'à l'impasse Grumière le long de la RD 93 Route de Crest.

En effet, actuellement un réseau pluviale est présent le long et de part et d'autre de la Rd93 et reprend l'ensemble de la RD et des lotissements jouxtant la RD. De faible profondeur et fragilisé, il nécessite d'être repris dans sa globalité. Un passage caméra a fait apparaître un réseau en très mauvais état. Par ailleurs, le réseau AEP en vieille fonte d100 est sous dimensionné et certains tronçons passent en domaine privé.

Une consultation ayant pour objet la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et le renouvellement des réseaux AEP sur la RD93 a donc été lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la procédure, la Commission des prix en date du 09 Février 2021 s'est prononcée en faveur du soumissionnaire suivant :

<b>Titulaire</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Montant estimé en euros HT</b>
Entreprise Liotard TP	Marché réhabilitation eaux pluviales Renouvellement AEP RD93	203 206,43

Les stipulations correspondantes à la durée du marché et au délai d'exécution du marché figurent au sein de l'acte d'engagement et disposent :

- d'une préparation du marché de 3 semaines à compter de la date de notification du marché
- d'un délai d'exécution des travaux (hors période de congés) ne pouvant excéder 12 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Il est précisé que les ouvrages ou prestations faisant l'objet du présent marché seront réglés par application des prix unitaires, dont le libellé est donné dans le bordereau de prix, aux quantités réellement exécutées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'attribuer** le marché relatif à la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et au renouvellement du réseau AEP sur la RD93 à l'entreprise LIOTARD TP, pour un montant total de 203 206,43 euros HT, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits aux budgets M14/M49 de la Commune d'Alex.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



A l'issue du projet de délibération, Madame Christel Dubois demande quelle est la répartition entre les travaux d'eau potable et les travaux d'assainissement des eaux pluviales. Monsieur Denis Cornillon lui indique en réponse que la part des travaux d'eau potable est estimée à 113 000 euros pour 50 000 euros de travaux d'assainissement, le delta relevant de la préparation du chantier.

Monsieur François De St Victor demande quels ont été les critères de sélection des candidats. Monsieur le Maire lui indique en réponse que les critères étaient les suivants :

- Prix : 40%
- Technique : 60%

## II- Question diverses :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Louis Quaire qui souhaite faire une intervention sur la situation sanitaire et notamment sur le récent projet Cordial-1. Monsieur Louis Quaire fait part des dernières avancées scientifiques concernant le COVID19, et plus précisément du projet Cordial-1. Ce nouveau dispositif se présente sous la forme d'une clé USB et permet de réaliser un prélèvement nasopharyngé avec des résultats obtenus en 10 minutes.

A l'issue de la présentation effectuée par Monsieur Quaire, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal soulignent les formidables capacités de la recherche scientifique.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame Christel Dubois qui souhaite faire un point d'information sur l'organisation de la course cycliste Royal Bernard Drôme Classic, qui aura lieu le Dimanche 28 Février 2021 sur la commune d'Allex.

Elle indique que cette course se déroulera, sur prescription des services de l'Etat au regard du contexte sanitaire, à huit clos, étant précisé qu'un passage a été supprimé sur les 3 initialement prévus. La course cycliste empruntera donc les rues d'Allex entre 13h et 17h, étant précisé que les arrêtés d'interdiction de stationnement et de voirie ont été pris et font actuellement l'objet de panneaux d'affichage.

Il est cependant à craindre la canalisation de gens extérieurs au village, auxquels il conviendra donc d'interdire l'accès. Madame Christel Dubois appelle donc à la mobilisation de l'ensemble des élus du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que 2 agents de sécurité seront mobilisés sur la journée du 28 Février 2021 afin de garantir la sécurisation de l'organisation. Il termine en indiquant que le contexte de huit clos appelle à être encore plus vigilant qu'à l'accoutumé.

Monsieur le Maire cède enfin la parole à Madame Sylvie Vachon qui souhaite faire un point sur le protocole sanitaire mis en place au sein de la cantine scolaire à compter du Lundi 22 Février 2021. Elle rappelle les difficultés d'organisation étant donné le contexte sanitaire en insistant sur le fait que la volonté de la Commune est de garder la cantine ouverte. Monsieur le Maire la rejoint dans son analyse en indiquant par ailleurs les difficultés de recrutement pour des missions occasionnelles d'une heure à deux heures par jour.

Les élus municipaux saluent unanimement le nouveau protocole envisagé à compter du Lundi 22 Février 2021.

La séance est levée à 21h30

*Vu pour être affiché le 22 Février 2021, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le 17 février 2021,

**Monsieur Gérard Crozier**  
Maire d'Allex

